



**Cégep de la Gaspésie
et des Îles**

**Les choix rédactionnels
du Cégep de la Gaspésie et des Îles,
ambassadeur d'une langue actuelle et de qualité!**



Table des matières

Préambule.....	v
Étudiante et étudiant	1
Vision ou valeurs rattachées au choix.....	1
Foire aux questions	2
Exemple	3
Pour accès à des informations supplémentaires.....	3
Étudiante étrangère et étudiant étranger	5
Vision ou valeurs rattachées au choix.....	5
Foire aux questions	6
Exemple	7
Pour accès à des informations supplémentaires.....	7
Enseignante et enseignant, professeure et professeur.....	9
Vision ou valeurs rattachées au choix.....	9
Foire aux questions	10
Exemples	12
Pour accès à des informations supplémentaires.....	12
Féminisation lexicale et rédaction épïcène.....	13
Vision ou valeurs rattachées au choix.....	13
Foire aux questions	14
Exemples	23
Pour accès à des informations supplémentaires.....	23
Orthographe traditionnelle et rectifiée.....	25
Vision ou valeurs rattachées au choix.....	25

Foire aux questions	27
Exemples	32
Pour accès à des informations supplémentaires.....	33
Tableau synthèse	34
Équipe de production	37

Préambule

Ces dernières années, dans la foulée des orientations du réseau collégial, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a réitéré son engagement à l'égard du développement des compétences langagières de sa communauté. Plusieurs actions concrètes en témoignent : une nouvelle politique de valorisation de langue française a été adoptée en 2016 (PVLFF); un nombre considérable de mesures de soutien ont été mises en place pour le personnel et les étudiantes et étudiants; diverses activités se tiennent régulièrement afin de stimuler la curiosité et l'intérêt pour les questions d'ordre linguistique.

Tel que le stipule l'article 1.7 de sa PVLFF, le Cégep « estime [aussi] important de demeurer à l'affût des normes soutenues par les instances québécoises en matière linguistique [et] tient par ailleurs à assumer, dans ses interventions internes et externes, un rôle d'ambassadeur d'une langue de qualité¹ ». C'est dans cet esprit, et conformément au plan d'action 2016-2019 du comité de valorisation de la langue, que s'inscrivent l'adoption et la présentation de choix rédactionnels. Ceux-ci assureront une harmonisation des différentes communications écrites au sein de l'établissement et une concordance avec les valeurs institutionnelles.

Une application graduelle et des mesures de soutien sont prévues pour faciliter les étapes d'appropriation : outils de référence, formations, échéancier réaliste de mise en œuvre, etc. Le Cégep souhaite que l'acquisition des nouvelles connaissances et habiletés entraînées par ces choix devienne un enjeu collectif et se fasse dans un esprit coopératif.

Notez que ce document est rédigé en orthographe rectifiée.



Étudiante et étudiant

Vision ou valeurs rattachées au choix

Les termes *étudiant* et *élève* peuvent tous deux désigner ceux qui sont au cœur de la mission éducative d'un cégep. Toutefois, par souci d'uniformité et pour mettre en relief son appartenance au niveau d'enseignement supérieur, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a choisi d'adopter officiellement les appellations *étudiante* et *étudiant*.

Foire aux questions

Quelle est la différence entre *élève* et *étudiant*?

Selon la majorité des sources, le terme *élève* est plus général et renvoie à toute personne (enfant, adolescent ou adulte) inscrite dans un établissement d'enseignement. Le terme *étudiant*, lui, représente plus spécifiquement un élève fréquentant un établissement d'enseignement supérieur, c'est-à-dire, au Québec, les cégeps et les universités.

Pourquoi ne pas choisir le nom épïcène *élève*?

Bien que la forme épïcène (dont le féminin et le masculin ont la même forme) *élève* allège davantage le texte, le Cégep est prêt à faire le compromis d'utiliser le doublet *étudiante* et *étudiant* pour préserver la connotation collégiale.

Y a-t-il un ordre à préconiser? Le féminin doit-il absolument précéder le masculin, ou l'inverse?

Selon la formulation de la phrase, il peut être préférable, d'un point de vue grammatical, d'utiliser un ordre plutôt qu'un autre. À ce sujet, consulter la section « Féminisation lexicale et rédaction épïcène » (pages 13 à 23).

Exemple

Les **étudiantes** et **étudiants** sont nombreux.

Pour accès à des informations supplémentaires

Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française : [Écolier, élève, étudiant](#)



Étudiante étrangère et étudiant étranger

Vision ou valeurs rattachées au choix

Fier d'accueillir annuellement un nombre considérable d'étudiantes et étudiants originaires d'autres pays, le Cégep de la Gaspésie et des Îles a opté pour la terminologie recommandée par les instances linguistiques québécoises ainsi que par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Ceux-ci seront donc dorénavant appelés *étudiantes et étudiants étrangers* dans les communications qui y font spécifiquement référence.

Foire aux questions

Quelle est la différence de sens entre *étranger* et *international*?

Selon les dictionnaires usuels, l'adjectif *international* signifie « qui appartient à plusieurs nations », « qui est placé sous le contrôle de plusieurs nations » ou « qui est connu dans plusieurs pays ». On parlera donc d'une vedette internationale, d'un public international ou d'un territoire international.

L'adjectif *étranger* qualifie plutôt une personne ou une réalité qui vient « d'une autre nation, d'un autre groupe ». Ainsi, pour désigner un individu qui poursuit ses études dans un pays étranger, on parlera d'une étudiante étrangère ou d'un étudiant étranger.

N'y a-t-il pas une connotation péjorative associée au mot *étranger*?

Objectivement, le mot *étranger*, qu'il soit adjectif ou nom, ne renvoie à aucune notion d'exclusion. Il ne faut pas confondre ce mot avec *étrange*, dont le sens est différent et plus connoté lorsque l'on fait allusion à une personne.

Exemple

Chaque année, les cégeps du Québec accueillent des **étudiantes et étudiants étrangers**.

Pour accès à des informations supplémentaires

Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française : [International, mondial, planétaire](#)



Enseignante et enseignant, professeure et professeur

Vision ou valeurs rattachées au choix

Les appellations *professeure* ou *professeur* et *enseignante* ou *enseignant* sont toutes deux considérées comme correctes par les instances linguistiques québécoises pour désigner les personnes enseignant au niveau collégial. Étant donné qu'aucune des deux ne permet de mettre en relief une appartenance au niveau d'enseignement supérieur, le Cégep ne voit pas la nécessité de prendre position en favorisant l'une de ces appellations. En outre, il ne considère pas qu'une uniformisation est nécessaire et préfère laisser aux rédactrices et rédacteurs la liberté de choisir. Ainsi, on pourrait retrouver les deux formes dans un même document.

Foire aux questions

Existe-t-il tout de même une différence de sens entre les deux appellations?

En fait, le terme *enseignant* est plus général que le terme *professeur*.

« Du latin *professor*, lui-même de *profiteri* signifiant “enseigner en public”, le titre *professeur* était initialement réservé au niveau universitaire parce qu’il marquait un rang dans la hiérarchie (le professeur était le titulaire d’une chaire d’enseignement supérieur, d’un titre spécifique). Aujourd’hui, la définition première du mot ayant évolué, le nom *professeur* est accepté pour les niveaux secondaire, collégial et universitaire. Au primaire, les enseignants sont des instituteurs [, à l’exception des] enseignants de disciplines spécialisées [...] telles que la musique, la danse ou le théâtre [, qui] portent habituellement le titre de professeur. En ce sens, le professeur est celui qui, en général, enseigne une discipline, un art, une technique. Il peut donc y avoir des professeurs de karaté, de diction, de chant, de gymnastique, d’anglais, etc.

» Le mot *enseigner* vient, quant à lui, du latin *insignare*, *insignire* qui veut dire “signaler”, “faire connaître”. Selon l’Office québécois de la langue française, l’enseignant est la personne désignée officiellement pour enseigner dans un établissement de formation. *Enseignant* s’avère donc un terme générique pouvant être employé à tous les niveaux (primaire, secondaire, collégial et universitaire)². » Ainsi, les institutrices et instituteurs, les professeures et professeurs sont des enseignantes et des enseignants. D’ailleurs, *Le grand dictionnaire terminologique* précise que, dans certains contextes, ce terme permet d’éviter l’énumération des termes *professeur*, *tuteur*, *suppléant*, *chargé de cours*, etc.

Peut-on employer l'abréviation *prof* à la place de *professeure* ou *professeur*?

On réservera l'abréviation *prof* au registre familier. Dans un français plus soutenu, il est préférable d'employer la forme complète, soit *professeure* ou *professeur*. Toutefois, lorsque l'on utilise le mot *prof*, il faut l'écrire sans point abrégatif.

Peut-on utiliser le titre *Professeure X* ou *Professeur X*?

Si l'on écrit le nom *Professeure* ou *Professeur* devant un nom (ex. : Professeure Mathilde Dumais), c'est que l'on s'adresse à une personne qui enseigne à l'université. Dans ce cas précis, les abréviations de mise sont les suivantes : P^r au masculin, P^{re} au féminin, P^{rs} au masculin pluriel ou P^{res} au féminin pluriel. Toutes ces abréviations s'écrivent sans point abrégatif.

Quelle préposition (*de* ou *en*) doit-on employer entre les noms *professeure*, *professeur*, *enseignante* ou *enseignant* et la discipline enseignée?

Selon l'Office québécois de la langue française (OQLF), lorsque le nom de la discipline complète les mots *professeure*, *professeur*, *enseignante* ou *enseignant*, il est introduit par la préposition *de* (professeur **de** physique, et non professeur en physique; enseignante **d'**anglais, et non enseignante en anglais).

Et qu'en est-il des termes *formatrice* et *formateur*?

Une formatrice ou un formateur est une « [p]ersonne qui conçoit, organise ou anime des activités de formation continue.

» En éducation professionnelle, [il s'agit d']une personne de formation technique travaillant en établissement d'éducation ou en entreprise et dont l'expérience pédagogique et professionnelle lui permet de donner une formation pratique comprenant une part limitée de notions théoriques. L'expression *éducateur d'adultes* est, quant à elle, à rejeter dans ce sens³ ».

Exemples

Les **enseignantes** et **enseignants** du Cégep de la Gaspésie et des Îles sont reconnus pour leur engagement dans le milieu régional.

Les **professeures** et **professeurs** du Cégep de la Gaspésie et des Îles sont reconnus pour leur engagement dans le milieu régional.

Pour accès à des informations supplémentaires

L'article de Gaëtan Clément publié dans *Correspondance* : [« “Élève” ou “étudiant” – “enseignant” ou “professeur” ? »](#)

Le grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française : [professeur, enseignant, formateur](#)

Termium Plus : [professeur/enseignant/entraîneur](#)



Féminisation lexicale et rédaction épïcène

Vision ou valeurs rattachées au choix

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a pris la décision d'appliquer la féminisation lexicale et la rédaction épïcène dans certains cadres officiels et de promouvoir leur utilisation auprès de l'ensemble du personnel et des étudiantes et étudiants. Il agit ainsi en conformité avec les valeurs de respect et d'équité qu'il a adoptées, répond aux demandes de plus en plus nombreuses de sa communauté et tient compte de la mouvance sociale actuelle à ce sujet.

Foire aux questions

Qu'est-ce que la féminisation lexicale?

La féminisation lexicale concerne les mots : des appellations qui existent depuis longtemps (comme *pâtissière*) sont toujours utilisées, et d'autres (comme *régisseuse*) sont créées⁴.

Qu'est-ce que la rédaction épïcène?

La rédaction épïcène concerne le texte dans son ensemble : cela consiste à employer des appellations au féminin à côté des appellations au masculin, à abandonner progressivement le masculin générique (c'est-à-dire le genre qui englobe supposément les deux sexes) et à rendre plus visibles les femmes dans le texte lui-même, en jouant sur les structures, les pronoms, le style utilisé, les accords, etc. La rédaction épïcène est également appelée *rédaction non sexiste* par certains⁵, et *rédaction inclusive* par d'autres, quoique cette dernière appellation fasse également référence à toute forme de discrimination dans les écrits que cette dernière soit liée à l'âge, au handicap, à l'origine ethnique, au sexe ou au genre⁶.

Pourquoi choisir la langue pour mener un combat d'ordre social?

La prédominance du masculin dans la langue française étant un choix historique arbitraire qui reflète les valeurs des grammairiens du XVII^e siècle, il convient de reconsidérer nos habitudes rédactionnelles à la lumière du présent.

En fait, « la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin est bien plus qu'une convention linguistique. Elle déteint sur notre imagination, créant une vision du monde où les hommes sont omniprésents et les femmes, occultées. [...] Une abondante littérature scientifique le confirme [...]. Ce phénomène pourrait avoir des répercussions bien réelles sur le statut des hommes et des femmes dans la société. Des recherches ont établi que le genre grammatical des

mots conditionne à qui on prédit du succès dans différentes professions, qui on imagine dans des postes de pouvoir, à quel rôle on se permet d'aspirer.

» Par exemple, les adolescentes croient davantage en leurs chances d'accéder à un métier traditionnellement masculin si on emploie les deux genres pour le désigner [mathématicien et mathématicienne, mécanicien et mécanicienne] plutôt que le masculin seul. Même chose pour les garçons : leur chance de réussir dans une profession majoritairement féminine augmente si on utilise la marque du féminin [infirmier et infirmière, couturier et couturière] et non seulement le masculin [...].

» Le genre grammatical utilisé dans les offres d'emploi peut aussi infléchir la sélection des candidats et candidates selon les travaux de chercheuses allemandes, relayés en 2015 dans *l'European Journal of Work and Organizational Psychology*. Quand des volontaires ont été appelés à évaluer des candidatures pour embaucher un chef d'entreprise, ils jugeaient les femmes tout aussi qualifiées que les hommes, à condition que le poste annoncé soit celui de "président/présidente". Pour un poste désigné simplement sous le terme de "président", les femmes étaient considérées comme étant moins à la hauteur.

» La même tendance est à l'œuvre dans le domaine politique, selon une étude allemande. On a demandé à des gens de nommer les personnes qu'ils aimeraient voir se présenter comme chef du gouvernement aux prochaines élections. Quand on les priait de nommer "des politiciens ou des politiciennes" comme candidats possibles, ils proposaient plus de femmes que si on leur parlait seulement de "politiciens". Ces travaux ont été résumés dans la revue *Communications* en 2005.

» Ainsi, bien que le masculin générique soit censé englober des représentants des deux sexes, il a plutôt pour effet, dans notre esprit, de donner préséance aux hommes et d'éclipser les femmes. [...] Le langage ne fait pas que représenter le monde qui nous entoure, il l'engendre⁷ ».

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Cégep considère qu'il a une responsabilité à cet endroit.

D'ailleurs, « [l]e masculin [étant] toujours de mise dans l'accord de l'adjectif lorsque sont coordonnés un nom masculin et un nom féminin, comme dans *les politiciennes et les politiciens étrangers*, [il est] possible de revoir la formulation de cette règle pour la rendre plus adéquate. Plutôt que d'affirmer : “le masculin l'emporte sur le féminin”, on peut dire : “l'accord doit se faire au genre masculin”⁸ ».

Peut-on mettre, en début de texte, une note explicative qui justifie l'emploi du masculin pour alléger le texte?

« Dans un texte, l'emploi, au début, d'une note comme *Le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte* est désuet et ne permet pas d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes⁹. »

La féminisation n'entraîne-t-elle pas un alourdissement des textes?

Certes, mais il existe des techniques de rédaction beaucoup plus discrètes que l'emploi régulier de doublets auxquels on pense en premier lieu à ce sujet. La forme neutre, entre autres, permet de rédiger des textes plus courts et plus fluides. D'ailleurs, le fait d'avoir cette préoccupation dès le départ, plutôt que de tenter de féminiser dans une deuxième étape, facilite le travail de rédaction.

Y a-t-il un ordre à préconiser? Le féminin doit-il absolument précéder le masculin, ou l'inverse?

« L'ordre des noms qui forment le doublet est libre, mais il n'est pas indifférent quant à l'image évoquée. La tradition lexicographique [veut qu'on cherche d'abord la forme masculine des mots (dans un dictionnaire, par exemple) et qu'on ne trouve la forme féminine du mot que dans cette entrée,] ce qui a peut-être contribué à privilégier l'ordre masculin-féminin. Mais on peut introduire une variation dans cet ordre afin d'éviter que le doublet ne prenne une allure trop figée¹⁰. » « Toutefois, dans un souci d'uniformité, on peut également employer un même ordre (masculin-féminin ou féminin-masculin) dans l'ensemble du texte.

» Il est à noter que, lorsque les noms masculin et féminin ne sont pas accompagnés d'un adjectif ou d'un participe, et qu'il n'y a donc pas d'accord grammatical à faire, on placera indifféremment le nom masculin ou le nom féminin en premier lieu dans la phrase. Cependant, [dans le cas contraire], l'accord devant se faire au masculin, le nom masculin sera le plus près du mot à accorder¹¹. »

Peut-on utiliser les formes abrégées ou tronquées?

« Les textes suivis offrent suffisamment d'espace pour intégrer les doublets complets. Ces derniers donnent la même visibilité à une désignation masculine et à une désignation féminine, les deux apparaissant en toutes lettres : *une employée ou un employé*. En comparaison, le doublet abrégé réduit l'appellation au féminin à une finale : *un(e) employé(e)*. Toutefois, étant donné que la rédaction épïcène s'avère trop souvent mise de côté au profit du masculin générique par manque de place, l'Office québécois de la langue française juge que l'emploi des doublets abrégés est une option acceptable dans les contextes où l'espace est restreint (par exemple dans les tableaux, les formulaires, les publications sur des plateformes de microblogage) ainsi que dans les écrits de style télégraphique. L'emploi des doublets abrégés dans ces contextes peut ainsi favoriser la féminisation d'un plus grand nombre d'écrits.

» Dans l'usage, différents signes de ponctuation servent à créer des doublets abrégés : majuscule, point médian, barre oblique, trait d'union, virgule, point, parenthèses ou crochets. Tous les signes, excepté les signes doubles que sont les parenthèses et les crochets, entraînent des difficultés de rédaction, de lecture ou de compréhension. Par conséquent, l'Office québécois de la langue française privilégie l'emploi des parenthèses ou des crochets dans les doublets abrégés.

» Il est à noter qu'on rencontre déjà dans l'usage les parenthèses pour introduire, dans un énoncé, une alternance possible entre le singulier et le pluriel. Y recourir pour montrer une alternance envisagée entre le féminin et le masculin constitue une extension d'emploi logique, d'autant plus que l'utilisation des parenthèses est déjà très répandue pour former des doublets abrégés. Cependant, pour certains ou certaines, utiliser les doublets abrégés équivaut à réduire la visibilité de la femme à un suffixe, et inscrire ce dernier entre parenthèses contribue à mettre la femme elle-même entre parenthèses. Ces arguments ne peuvent être objectivement contrés d'un point de vue linguistique, puisqu'ils sont d'ordre sociologique ou symbolique. Cela dit, l'emploi des crochets constitue une solution de rechange pour les tenants et tenantes de ces arguments.

» Dans tous les cas, il convient d'adopter des signes identiques, parenthèses ou crochets, dans un même écrit, pour en faciliter la lecture¹². »

Il est déjà assez difficile de maîtriser notre langue, comment allons-nous nous approprier cette nouvelle forme de rédaction?

Conscient du défi, le Cégep a prévu une application graduelle ainsi que des outils de référence et des activités de formation pour faciliter la transition. Par ailleurs, il ne s'agit pas de viser la perfection dans l'application de ces stratégies rédactionnelles, mais de faire en sorte que les destinataires de nos textes constatent qu'un effort a été fait. Des conseils pourront aussi être

offerts dans le cadre des services de référence linguistique ponctuels accessibles dans chaque campus.

Peut-on écrire un texte uniquement au féminin?

« Dans certains contextes de travail bien particuliers, pensons, par exemple, aux services de garde à l'enfance, le personnel est constitué d'une majorité de femmes. Il peut alors être tentant de rédiger des textes uniquement au féminin. Il est toutefois préférable d'écrire en s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes. L'objectif de la rédaction épïcène n'est pas de supprimer la représentation des hommes dans les textes, mais bien d'offrir une égale représentation des femmes et des hommes. Même si un milieu de travail ne comptait aucun homme encore, la pratique de la rédaction épïcène et l'inclusion des appellations au masculin à côté des appellations au féminin permettraient d'ouvrir la porte au changement¹³. »

Serons-nous dans l'obligation d'appliquer systématiquement la féminisation lexicale et la rédaction épïcène?

Le Cégep est réaliste à cet égard et, bien qu'il encourage sa communauté collégiale à s'engager dans cette voie, il n'exigera son application que sur ses plateformes électroniques et dans certains documents officiels tels son rapport annuel, son plan stratégique, son plan de la réussite, sa nétiquette, certaines de ses politiques, certains de ses règlements, ses communiqués externes et ses affichages de charges et de postes. Il compte plutôt sur un effet d'entraînement pour que cette pratique se répande naturellement dans les autres contextes de rédaction tout en respectant les choix individuels de son personnel. D'ailleurs, de plus en plus de personnes et de groupes de l'établissement, tant du côté du personnel que de la population étudiante, réclament des outils, des consignes et de la formation à cet égard.

Que ferons-nous de tous les documents actuels qui ne répondent pas à ces principes rédactionnels?

La transformation de certains documents officiels sera confiée à des ressources contractuelles, tandis que d'autres pourraient faire l'objet d'une adaptation progressive par le personnel concerné. Par exemple, au moment où le contenu d'un document devra être révisé, on pourra en profiter pour modifier les passages non épiciènes ou non féminisés.

Est-ce que l'adoption de la rédaction épiciène est un pas vers l'adoption éventuelle de la rédaction bigenrée et de la rédaction non genrée?

Même s'il est vrai que les débats sociaux actuels autour de la rédaction épiciène débouchent souvent sur les rédactions bigenrée et non genrée, ces dernières ne font pas partie des recommandations du Cégep, puisque les instances linguistiques officielles n'ont pas statué sur le sujet. En d'autres mots, pour l'instant, toutes les formulations hybrides qui caractérisent ces pratiques rédactionnelles sont considérées comme des erreurs et font l'objet de pénalités dans le critère d'évaluation relatif à la qualité de la langue.

Voici un extrait d'un article publié sur le site de l'OQLF à ce sujet : « [I] est encore trop tôt pour parler de changement dans l'usage général. Par conséquent, il est aussi trop tôt pour que l'Office québécois de la langue française émette des conseils relativement à ces formulations, et ce, même si l'organisme a déjà publié des recommandations officielles sur la rédaction épiciène, laquelle permet une égale représentation des femmes et des hommes dans les écrits. Pour le moment, des cercles intellectuels et des départements d'universités mènent des recherches sur un nouveau type de rédaction, neutre, à la croisée de la linguistique et de la sociologie. L'Office suit ces travaux de près et documente les propositions qui en découlent¹⁴. »

À titre d'information, il convient toutefois d'éclairer la communauté collégiale sur ce que sont les rédactions bigenrée et non genrée.

« En français, le genre naturel et le genre grammatical, féminin ou masculin, sont étroitement associés lorsqu'il s'agit de personnes. Toutefois, on constate de plus en plus, chez certaines personnes qui ne se définissent ni comme homme ni comme femme, un besoin d'échapper à la binarité du genre grammatical. Ainsi, des formulations voulues neutres sont créées pour répondre à ce besoin¹⁵. »

La rédaction bigenrée consiste en l'utilisation de termes et de formes hybrides comme :

- *frœur* ou *freure* (en remplacement de *frère* ou *sœur*);
- *tancle* (en remplacement de *tante* ou *oncle*);
- *iel*, *yel* ou *ille* (issus de *il* et *elle*);
- *illes* (issu de *ils* et *elles*);
- *ceuses* ou *ceulles* (issus de *ceux* et *celles*);
- *toustes* (issu de *tous* et *toutes*);
- *maon* (issu de *mon* et *ma*);
- *amoureuse* (au lieu de *amoureux* ou *amoureuse*);
- *arrivé(e)* (au lieu de *arrivé* ou *arrivée*).

La rédaction non genrée ou agenrée, quant à elle, fait disparaître les genres grammaticaux masculin et féminin en ce qui concerne les personnes en :

- faisant appel à des pronoms neutres où ni le masculin ni le féminin ne sont visibles :
 - *ul* ou *ol* (au lieu de *il* ou *elle*),
 - *mo* (au lieu de *mon* ou *ma*);

- remplaçant la marque du genre par une lettre (*T* ou *Z*) ou par deux lettres (*ae*) :
 - *ul est aiméT* (au lieu de *il est aimé* ou *elle est aimée*),
 - *ol est bien entourae* (au lieu de *il est bien entouré* ou *elle est bien entourée*);
- formant de nouvelles appellations de personnes :
 - *professionnèles* (au lieu de *professionnels* ou *professionnelles*).

Enfin, la formulation neutre, déjà utilisée en rédaction épïcène, est aussi associée à la rédaction non genrée¹⁶.

Exemples

- OU **Les enseignants et enseignantes** doivent se présenter avant le début de la réunion.
Le personnel enseignant doit se présenter avant le début de la réunion.
- OU **Les femmes et les hommes spécialisés** en latin sont de plus en plus rares.
Les spécialistes du latin sont de plus en plus rares.
- OU **Celle ou celui qui** gagnera pourra récupérer son laissez-passer à la réception.
Quiconque gagnera pourra récupérer son laissez-passer à la réception.
- OU **La personne gagnante** pourra récupérer son laissez-passer à la réception.
- OU **Les lectrices et lecteurs** sont satisfaits de cette décision.
Le lectorat est satisfait de cette décision.

Pour accès à des informations supplémentaires

Formation offerte par l'Office québécois de la langue française : [Théorie](#), [Cahier d'exercices](#) et [Corrigé](#)

Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française : [Féminisation et rédaction épïcène](#)



Orthographes traditionnelle et rectifiée

Vision ou valeurs rattachées au choix

L'OQLF s'est déclaré, de façon générale, favorable à l'application des rectifications de l'orthographe, mais il estime que ni les graphies traditionnelles ni les nouvelles graphies ne doivent être considérées comme fautives¹⁷.

Il apporte, par ailleurs, la précision suivante : « Au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'un ministère, le choix d'adopter les rectifications de l'orthographe relève de cette entreprise, de cet organisme ou de ce ministère. Il demeure cependant souhaitable qu'une position claire quant à l'application ou non des rectifications orthographiques — ou de certaines d'entre elles — soit prise dans l'organisation, et que l'ensemble du personnel soit mis au courant de cette position¹⁸. »

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles s'est penché sur la question et, en l'absence de directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a choisi de continuer à rédiger ses documents officiels internes et externes en orthographe traditionnelle (voir la liste des documents officiels à la page 19). Il pourra réviser sa position advenant un changement de contexte.

Toutefois, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur à l'affût des nouvelles normes linguistiques, il tient à promouvoir une attitude d'ouverture à l'égard de l'orthographe rectifiée et à mettre sa communauté en garde contre une position de résistance basée sur des rumeurs populaires non toujours fondées. Comme les deux graphies sont actuellement acceptées, il est important que notre communauté soit objective et bien renseignée. À cet égard, le personnel enseignant a d'ailleurs une responsabilité importante (voir la page 30).

Soulignons aussi que, déjà, la majorité du personnel enseignant en langue et littérature ainsi que l'équipe des refrans (répondants et répondantes du dossier du français) rédigent en orthographe rectifiée, et que les étudiantes et étudiants sont sensibilisés à ces nouvelles graphies dans leurs cours de français et de littérature. Ces pratiques indiquent que nous sommes en période de transition où coexistent les deux orthographe.

Conséquemment, dans le cadre de communications internes ou externes non liées aux plateformes ou aux documents officiels du Cégep (voir la liste des documents officiels à la page 19), le personnel pourra bien sûr choisir de rédiger en orthographe traditionnelle ou rectifiée. Le Cégep recommande toutefois que le choix de l'orthographe rectifiée soit clairement indiqué si tel est le cas (voir les pages 29 et 30).

La foire aux questions qui suit contient d'ailleurs beaucoup d'informations éclairantes, et des séances de formation sur l'orthographe rectifiée seront offertes au personnel désireux de se mettre à jour et de tenter un début d'application.

Foire aux questions

Quels sont les objectifs et les origines de l'orthographe rectifiée?

Contrairement à la croyance populaire, l'orthographe de la langue française évolue et subit, depuis le Moyen Âge, des réformes qui visent à la simplifier et à faciliter la rédaction.

Il est faux de penser que la langue est immuable et que le fait d'y apporter des changements constitue nécessairement une atteinte à la culture et à la rigueur.

En 1990, les instances qui proposent l'orthographe rectifiée ont comme objectifs :

- de régulariser le système orthographique pour faciliter son apprentissage;
- de supprimer des anomalies;
- d'éliminer des incertitudes;
- de permettre la formation correcte des mots nouveaux provenant des sciences et des techniques.

Quelle est l'ampleur de ces rectifications?

En excluant les termes spécialisés, on peut considérer que seulement 5 % du lexique français est touché par les rectifications. En ce sens, l'expression *orthographe rectifiée* convient mieux que l'expression *nouvelle orthographe* pour désigner ces changements. Concrètement, on évalue que l'application de l'orthographe rectifiée correspond en moyenne à un seul mot par page¹⁹.

Ne s'agit-il pas d'un courant passager appelé à s'éteindre avec les années?

Non, au contraire, plusieurs facteurs laissent manifestement entendre que ces rectifications traverseront le temps :

- l'insertion des nouvelles graphies dans des outils de référence crédibles comme *Le Petit Larousse illustré*, *Le Petit Robert*, *Multidictionnaire de la langue française*, *Bescherelle*, *Le Bon Usage*, *Antidote*, etc.;
- l'acceptation des nouvelles graphies par le correcteur intégré des logiciels des suites Microsoft Office et OpenOffice;
- le fait que l'orthographe rectifiée prévaut dans les programmes d'enseignement de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal;
- l'acceptation de l'orthographe rectifiée dans les épreuves uniformes de français corrigées par le Ministère, tant au secondaire qu'au collégial;
- la publication de plus en plus répandue de certains ouvrages pédagogiques conformes à l'orthographe rectifiée;
- etc.²⁰

Est-ce que ces rectifications ne contribueront pas à un nivellement par le bas non endossable par un établissement d'enseignement?

Plusieurs fausses rumeurs existent à ce sujet. Il importe de ne pas être réactionnaire et de prendre le temps de bien s'informer sur la nature des changements proposés qui tendent à régulariser le système orthographique. Nous sommes loin d'une écriture phonétique et de la fameuse légende de l'acceptation du nom *cheval* avec un *s* au pluriel, qui constitue toujours une erreur grammaticale.

Par ailleurs, même si quelques changements proposés et brandis par les opposants sont plus difficiles à apprivoiser, il n'en va pas de même pour la majorité des rectifications. Au contraire, l'adaptation aux changements proposés se fait assez aisément, et ce, même pour les amoureuses et amoureux de la langue!

La langue française n'est-elle pas suffisamment compliquée sans que nous ayons en plus à apprendre de nouvelles graphies?

Il ne s'agit pas d'apprendre toutes les nouvelles graphies par cœur. Au contraire, le Cégep de la Gaspésie et des Îles s'assure de fournir aux membres de sa communauté qui désirent commencer à rédiger en orthographe rectifiée des outils qui faciliteront ce passage. Notamment, il rendra accessibles des résumés de ces rectifications.

Il faut aussi considérer qu'une partie de la population écrit déjà en orthographe rectifiée à son insu. Par exemple, une quantité notable de personnes écrivent *des raviolis*, *un référendum*, *une pizzéria*, *un évènement* et *boursoufflé*. En outre, il faut admettre que plusieurs exceptions n'étaient pas maîtrisées et que, par conséquent, leur rectification passera inaperçue.

Par ailleurs, une modalité de paramétrage d'Antidote permet de signaler tout mot faisant l'objet d'une rectification, tout en laissant à la personne qui rédige le choix de l'orthographe traditionnelle ou rectifiée. Il s'agit d'une façon simple et efficace de se renseigner et d'appivoiser les nouvelles graphies.

Dans les cas où il est impossible de recourir au correcticiel, le site-logiciel Recto-Verso permet aussi, et ce, gratuitement, de transposer l'ensemble d'un document en orthographe rectifiée.

Si nous appliquons les rectifications, n'aurons-nous pas l'air de faire des fautes aux yeux des personnes non informées?

En fait, pour éviter ce piège, il est de mise d'utiliser une mention ou un logo de conformité à l'orthographe rectifiée au début de nos documents. Ceux-ci peuvent même être associés à un lien menant vers un site visant à renseigner les gens.

Il est également possible de placer un astérisque de renvoi à cette mention ou à ce logo près de chaque nouvelle graphie ou encore de mettre les mots concernés en relief.

Ces pratiques ont aussi l'avantage de renseigner les lectrices et lecteurs sur l'existence des rectifications.

Quelles sont nos responsabilités à cet égard dans le cadre de nos tâches de révision ou d'enseignement?

Tout le personnel enseignant doit se tenir informé des rectifications puisque, selon l'OQLF et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, il n'est pas permis de pénaliser les étudiantes et étudiants pour leur emploi de l'orthographe rectifiée²¹. De la même façon, le choix de l'orthographe traditionnelle ne peut faire l'objet d'une perte de points. Dans le même esprit, les personnes qui font la révision de textes doivent connaître les rectifications.

La majorité du personnel enseignant en langue et littérature, quant à elle, est déjà ouverte à ces recommandations dont elle signale la teneur aux étudiantes et étudiants. D'ailleurs, en rédigeant toujours en orthographe rectifiée et en mentionnant ce choix rédactionnel, ces enseignantes et enseignants sensibilisent indirectement la communauté collégiale. C'est aussi le cas de toutes les publications des repfrans de notre cégep.

Est-il possible d'utiliser les deux graphies dans un même document?

« Dans un même texte peuvent coexister graphies rectifiées et graphies traditionnelles. On pourrait, par exemple, avoir *aout* et *coût* [...], et le texte serait exempt de fautes, car les deux graphies sont acceptées. De même, on pourrait trouver *potpourri* et *coût* [...].

» Cependant, dans un même texte, il faut s'assurer de l'uniformisation de la graphie d'un même mot. Si l'on écrit le mot *aout* sans accent circonflexe une première fois, on doit continuer de l'écrire de cette façon tout au long du document²². »

En optant pour l'orthographe rectifiée, doit-on supprimer l'accent circonflexe du mot *Îles* dans *Cégep de la Gaspésie et des Îles*?

Non, puisque les noms propres ne sont pas touchés par les rectifications orthographiques²³. Cependant, le nom commun *île* perd son accent en orthographe rectifiée.

Exemples

Il existe plusieurs ouvrages ou sites Internet dans lesquels les rectifications orthographiques sont présentées et où l'on explique la logique qui les sous-tend. Voici, à titre d'exemples, certains éléments langagiers concernés.

- Ajout du trait d'union dans les adjectifs numériques composés :
 - vingt-et-un-mille-six-cent-deux
 - deux-cents
- Trait d'union remplacé par la soudure dans certains mots :
 - autoévaluation
 - bien-être
 - portemonnaie
 - socioculturel
- Retrait de l'accent circonflexe sur les *u* et les *i* :
 - aout
 - apparaitre
 - couter
 - maîtrise
 - surement
- Uniformisation de certains usages de l'accent grave :
 - à priori
 - cèdera, cèderait
 - évènement
 - règlementation

- Uniformisation du pluriel des noms composés et des mots empruntés à une autre langue :
 - un après-midi, des après-midis
 - un minimum, des minimums
 - un match, des matchs
- Simplification des consonnes doubles :
 - combattivité (comme *combattre*)
 - imbécilité (comme *imbécile*)

Pour accès à des informations supplémentaires

Portail du personnel : [Atelier-midi sur l'orthographe rectifiée](#) et [Logos](#)

Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française : [Rectifications de l'orthographe](#) et [Questions fréquentes sur les rectifications de l'orthographe](#)

Sites Internet consacrés à la question : [Orthographe-recommandée.info](#) et [La nouvelle orthographe](#)

Jeu pédagogique du CCDMD sur l'orthographe rectifiée : [Musée de la nouvelle orthographe](#)

Site Internet pour la conversion en orthographe rectifiée : [Recto-Verso](#)

Pour savoir comment modifier les réglages d'Antidote : pages 114, 140 et 141 du [Guide d'utilisation](#)

Tableau synthèse

Choix rédactionnel du Cégep de la Gaspésie et des Îles	Contexte de rédaction	Contexte d'évaluation (pour le personnel enseignant)
<p>Étudiante et étudiant</p> <p>Ces appellations sont retenues à la place du nom <i>élève</i>.</p>	Application dans tous les contextes de rédaction	Une appellation différente, mais correcte, n'est pas pénalisée.
<p>Étudiante étrangère et étudiant étranger</p> <p>Pour qualifier les étudiantes et étudiants originaires d'autres pays, les adjectifs <i>étrangère</i> et <i>étranger</i> doivent remplacer <i>internationale</i> et <i>international</i>.</p>	Application dans tous les contextes de rédaction	Une appellation différente, mais correcte, n'est pas pénalisée.
<p>Enseignante et enseignant, professeure et professeur</p> <p>Les deux appellations peuvent être indistinctement utilisées, et ce, également à l'intérieur d'un même document.</p>	Application dans tous les contextes de rédaction	Une appellation différente, mais correcte, n'est pas pénalisée.

Choix rédactionnel du Cégep de la Gaspésie et des Îles	Contexte de rédaction		Contexte d'évaluation (pour le personnel enseignant)
<p>Féminisation lexicale et rédaction épïcène</p> <p>En conformité avec ses valeurs et la mouvance sociale actuelle, le Cégep prend une orientation rédactionnelle permettant une représentation équitable des femmes et des hommes.</p>	<p>Application obligatoire dans les documents officiels (intégration progressive)</p> <ul style="list-style-type: none"> • site Internet • rapport annuel • plan stratégique • plan de la réussite • prospectus des programmes • nétiquette • certaines politiques • certains règlements • communiqués externes • affichages de charges et de postes 	<p>Application recommandée mais facultative dans tout autre contexte de rédaction</p>	<p>Les formes non féminisées et non épïcènes ne peuvent être pénalisées.</p> <p>Les formes hybrides caractéristiques des rédactions bigenrée et non genrée doivent faire l'objet de pénalités (voir la page 20).</p>
<p>Orthographes traditionnelle et rectifiée</p> <p>En l'absence de directives du Ministère, le Cégep a choisi, pour le moment, de continuer à rédiger ses documents officiels en orthographe traditionnelle. Il tient toutefois à promouvoir une position d'ouverture à l'égard des rectifications orthographiques.</p>	<p>Orthographe traditionnelle dans les plateformes et les documents officiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • site Internet • portails • rapport annuel • plan stratégique • plan de la réussite • prospectus des programmes • nétiquette • certaines politiques • certains règlements • communiqués externes • affichages de charges et de postes 	<p>Orthographe traditionnelle ou rectifiée dans les communications non liées aux plateformes ou documents officiels du Cégep, avec mention du choix de l'orthographe rectifiée s'il y a lieu</p> <p>Orthographe rectifiée dans les communications de la majorité des repreneurs et de la majorité du personnel enseignant en langue et littérature</p>	<p>Ni la graphie traditionnelle ni la graphie rectifiée ne peuvent être pénalisées.</p> <p>Toutefois, l'uniformisation de la graphie d'un même mot est primordiale (voir les pages 30 et 31).</p>

Équipe de production

Production : Comité de valorisation de la langue française du Cégep de la Gaspésie et des Îles
(France Cayouette, Yvonne Langford, Geneviève Langlois, Daniel Larochelle, Françoise Leblanc-Perreault, Chantal Nadeau, Kellie-Anne Samuel et Éloïse St-Pierre)

Conception et rédaction : France Cayouette et Kellie-Anne Samuel

Recherche : Chantal Nadeau et Éloïse St-Pierre

Assistance à la recherche : France Cayouette et Kellie-Anne Samuel

Révision linguistique : Sarah Bernard

Décembre 2018

-
- ¹ CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES, *Politique de valorisation de la langue française*, Gaspé, 2016, p. 3.
- ² CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *Capsule linguistique « Enseignant(e) ou professeur(e)? »*.
- ³ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Formateur », dans *Le grand dictionnaire terminologique*, 2002, gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=1299568 (Page consultée le 14 novembre 2018).
- ⁴ Marie-Ève ARBOUR et Hélène de NAYVES, *Formation sur la rédaction épïcène*, Québec, OQLF, 2018, p. 3, oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180206_formation-redaction-epicene.pdf (Page consultée le 10 mai 2018).
- ⁵ *Ibid.*
- ⁶ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Épïcène, neutre, non binaire et inclusif », dans *Dans les coulisses de la langue*, Québec, OQLF, 2018, bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?N=2&id=5421 (Page consultée le 5 novembre 2018).
- ⁷ Noémie MERCIER, « Le poids des mots », dans *L'actualité*, 13 avril 2018, <http://lactualite.com/societe/2018/04/13/le-poids-des-mots> (Page consultée le 10 mai 2018).
- ⁸ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Questions fréquentes sur la féminisation », dans *Banque de dépannage linguistique*, Québec, OQLF, 2018, bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4015 (Page consultée le 4 octobre 2018).
- ⁹ *Ibid.*
- ¹⁰ *Id.*, « Qu'est-ce qu'un doublet? », dans *Banque de dépannage linguistique*, Québec, OQLF, 2018, bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3991 (Page consultée le 10 mai 2018).
- ¹¹ *Id.*, « L'accord de l'adjectif se rapportant à un doublet », dans *Banque de dépannage linguistique*, Québec, OQLF, 2018, bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3997 (Page consultée le 10 mai 2018).
- ¹² *Id.*, « Les signes à privilégier », dans *Banque de dépannage linguistique*, Québec, OQLF, 2018, bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5344 (Page consultée le 3 octobre 2018).
- ¹³ *Id.*, « Questions fréquentes sur la féminisation », *loc. cit.*
- ¹⁴ *Id.*, « Rédaction bigenrée et non genrée », dans *Banque de dépannage linguistique*, Québec, OQLF, 2018, bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?N=2&id=5370 (Page consultée le 10 mai 2018).
- ¹⁵ *Ibid.*
- ¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Id.*, « Questions fréquentes sur les rectifications de l'orthographe », dans *Banque de dépannage linguistique*, Québec, OQLF, 2018, bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3275 (Page consultée le 10 mai 2018).

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ Chantal CONTANT, « Maitriser la nouvelle orthographe », dans *Correspondance*, vol. 10, n° 3, 2005, correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/najustez-pas-votre-appareil/maitriser-la-nouvelle-orthographe (Page consultée le 10 mai 2018).